



Retraite anticipée accordée puis refusée

Par **jeanluc71**, le **09/02/2009** à **17:06**

Bonjour,
Pouvant bénéficier d'une retraite anticipée pour longue carrière auprès de la CRAM, j'ai demandé à en bénéficier auprès des services de mon rectorat (je suis enseignant) le 06/11/2008. Cette demande a été acceptée le 11/12/2008.
La loi sur le départ en retraite (2008/1330 article 25bis du 84) a changé début janvier 2009, le rectorat m'envoie un courrier le 28/01/2009 me disant qu'en raison de cette modification, on me refusait ce départ en retraite anticipée.
Est-ce légal d'annuler un arrêté pris sous la législation 2008 du fait du changement de cette loi en 2009 ? Je devrais partir en retraite le 03/09/2009
Merci pour votre aide
Jean-luc